

Morsures

Je suture ? ou pas ... J'appelle le chir ? ou pas... Je mets sous antibio ? lequel ?

S'il vous arrive de vous poser ces questions, ce point de cours vous sera utile ;D

Ce point de cours est basé sur les recommandations SFMU de 2017 sur les plaies.



RISQUES DES MORSURES

Risque infectieux :

- germes aérobies et anaérobies (*d'où l'antibioprophylaxie*)
- tétanos
- rage (*rarissime, mais gravissime*)

Risque traumatique : comme pour toute plaie, ne pas se laisser impressionner par l'aspect ou le délabrement : chercher des commotions, fractures, lésions tendineuses, ...

CONDUITE À TENIR EN CAS DE MORSURE

Exploration :

- anesthésie locale
- lavage abondant par irrigation (*s'aider d'un cathéter veineux périphérique branché à une seringue par exemple, ou faire couler une tubulaire reliée à du NaCl dans la plaie*)
- exploration du trajet des crocs, des dents (*penser à faire une radio à la recherche d'une atteinte osseuse ou d'un morceau de dent*)
- pas d'indication à un antiseptique en dehors des plaies difficilement accessibles à un lavage ou vue tardivement
- parage

Suture :

Il est possible de suturer les plaies par morsure ! De plus, comme pour les autres plaies, il n'existe pas de délai au-delà duquel une plaie ne peut pas être suturée : c'est au cas par cas. La face et la tête étant richement vascularisée, elles peuvent être suturées plus tardivement.

La règle est la suture en deux plans. Les seules localisations où la suture peut être faite en un seul plan de points séparés classiques sont le cuir chevelu, les paupières, les oreilles, le nez, les mains, les pieds et les organes génitaux.

Comme pour les autres plaies, en cas de risque esthétique ou fonctionnel (*morsure du visage, de la main, ...*) il ne faut pas hésiter à prendre un avis auprès d'un chirurgien.

Le seul cas où il ne faut pas suturer : plaie profonde faite par un chat et peu accessible à un lavage abondant : ne pas suturer, drainer par une mèche grasse pour fermeture secondaire à J4-J5 en l'absence de signes infectieux.

Antibioprophylaxie

Systématique pour toute plaie profonde.

Comme disait un de mes chefs « l'Augmentin c'est bien » : AUGMENTIN 1g x 3/J pendant 5 jours, à prolonger si signes infectieux manifestes.

En cas d'allergie, vous avez le choix :

Types de plaies et Hypothèses microbiologiques	Situations cliniques	Traitements anti-infectieux	Durée
Plaies par morsures de mammifères <i>Pasteurella, streptocoques, staphylocoques, anaérobies</i>	Absence de signe infectieux local / général <i>[traitement préemptif systématique]</i>	Protocole 1 : Amoxicilline + acide clavulanique 1 g / 8 heures per os (h, PO) <i>Si allergie aux pénicillines :</i> Protocole 2 : au choix Doxycycline 100 mg / 12 h PO	5 jours
	Présence de signes infectieux locaux/ généraux	<i>Si cyclines contre-indiquées*</i> <i>ET allergie aux pénicillines :</i> Protocole 3 : au choix Pristinamycine 1 g / 8 h PO Clindamycine 600 mg / 8 h PO Cotrimoxazole 800 mg / 160 mg / 12 h PO	5 jours (à poursuivre si infection compliquée ou évolution défavorable)

Il n'y a pas de prélèvements infectieux à réaliser y compris pour les plaies vues tardivement.

Ne pas oublier de vérifier le statut vaccinal contre le tétanos.

Type de blessure	Personne à jour de ses vaccinations selon le calendrier vaccinal en vigueur	Personne non à jour
Mineure, propre	Pas d'injection Préciser la date du prochain rappel	Administration immédiate d'une dose de vaccin (0,5 mL en intramusculaire ou sous-cutanée profonde) contenant la valence tétanique. Proposer si nécessaire un programme de mise à jour et préciser la date du prochain rappel
Majeure (étendue, pénétrante, avec corps étranger ou traitée tardivement) ou susceptible d'avoir été contaminée par des germes d'origine tellurique	Pas d'injection Préciser la date du prochain rappel	Dans un bras, immunoglobulines tétaniques humaines, 250 UI. Dans la cuisse chez l'enfant < 3 ans ou < 15 kg Dans l'autre bras, administration d'une dose de vaccin anti-tétanique (ou prescription) Proposer si nécessaire un programme de mise à jour et préciser la date du prochain rappel

SPÉCIFICITÉS DES MORSURES DE CHIEN

Prévention antirabique :

- animal à risque (importé de pays à risque, suspect, enragé, chauve-souris) : consultation en centre antirabique
- chien inconnu : consultation en centre antirabique
- chien connu : le propriétaire doit présenter le chien à ses frais chez le vétérinaire pour surveillance avec établissement de certificats obligatoires à J0, J7 et J14. En cas de refus du propriétaire, conseiller au patient de faire appel à la police ou la gendarmerie

Déclaration de la morsure

Le premier alinéa de l'article L.211-14-2 du code rural et de la pêche maritime prévoit depuis la loi du 20 juin 2008 que « tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal ». (Professionnel = médecin, vétérinaire, force de l'ordre, gendarme, ...)
La déclaration de morsure est donc une exception au secret médical. *(Oui moi aussi je le découvre en rédigeant ce point de cours #oupsi)*

Sachez qu'il existe un formulaire co-écrit par l'Ordre des Médecins et l'Ordre des Vétérinaires pour faciliter la déclaration.

Dans 80% des cas, le chien appartient à la victime, qui ne veut donc pas le déclarer. Il faut insister sur la nécessité du suivi par le vétérinaire et expliquer que le chien ne sera pas euthanasié de façon systématique, mais cela permettra une évaluation comportementale et une surveillance.

SPÉCIFICITÉS DES MORSURES DE CHAT

Par griffure mais parfois aussi par morsure : transmission de Bartonella henselae (maladie des griffes du chat), traitement par AZITHROMYCINE si infection avérée.

NB le risque de rage existe aussi chez les chats et autres mammifères !



Formulaire de déclaration en Mairie pour un chien ayant mordu une personne(1)

Déclarant	
Médecin <input type="checkbox"/>	Vétérinaire <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> :
Nom : _____ ou tampon professionnel	
Adresse : _____	
Téléphone : _____	
Envoyé : par courrier <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/>	
A la Mairie* de : _____	
<small>*La mairie concernée est celle du détenteur du chien A défaut, la Mairie du lieu de la morsure</small>	
Localité du lieu de la morsure : _____	Date du prochain rendez-vous : _____
Date : _____	Signature : _____
Identification du détenteur du chien <input type="checkbox"/> Inconnue <input type="checkbox"/>	
Nom : _____ Prénom : _____	
Adresse : _____	
Téléphone : _____	
Identification du Chien <input type="checkbox"/> Inconnue <input type="checkbox"/>	
Nom : _____	
Race, sexe, âge : _____	
Numéro de puce ou tatouage : _____	
Identification de la personne mordue (le cas échéant)	
Nom : _____ Prénom : _____	
Adresse : _____	
Téléphone : _____	
J'autorise la communication de mes coordonnées à la Mairie de : _____	
Date : _____	Signature de la personne mordue : _____

(1) Garder une copie de cette déclaration dans le dossier du patient

SPÉCIFICITÉS DES MORSURES HUMAINES

Risque de transmission du VIH, VHB et VHC - à traiter comme un AE



Marion, Gaëlle
Avec l'aide de Tiffany Arriberouge,
Et de sa chienne Ombrune